

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 27 JUILLET 2021**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 23 JUILLET 2021.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue à tous les citoyennes et les citoyens présents à l'occasion de la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Dans le respect des règles du gouvernement et de la Santé publique de distance physique, la capacité actuelle de la salle du conseil est de 11 personnes.

Dans le contexte des séances publiques du conseil municipal, nous devons respecter le décret 885-2021 qui demande de garder une distance de deux mètres entre les personnes.

Monsieur le maire fait un rappelle que les questions peuvent être soumises par écrit avec le formulaire qui se trouve sur le site web de la Ville et que les citoyens ont jusqu'à midi le jour de la séance pour le remplir.

2021-397 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Vote contre :
Monsieur le conseiller Cowan
RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et majoritairement d'approuver l'ordre du jour dressé en ce qui concerne la présente séance sans modification.

2021-398 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Linda DeWitt :

- Achat de l'immeuble du 230, boulevard Brunswick.

Monsieur Stéphane Licari :

- Le moment et la manière dont la ville a été informée du dossier (YMCA) ;
- Financement de la transaction (YMCA) ;
- Le dossier étant soumis à une séance extraordinaire et non la séance ordinaire du mois d'août (YMCA).

Madame Nicole Fournier :

- Information aux citoyens préalablement (YMCA).

Monsieur Timothy Thomas :

- Consultation des citoyens (YMCA).

Monsieur Daniel Montpetit :

- Transaction clé en main (YMCA).

Madame Geneviève Lussier :

- Item 20.01 (YMCA) – détails de la transaction ;
- Achat par la ville d'espaces ayant une valeur pour la communauté.

Madame Patricia Boyer :

- Item 20.01 (YMCA) – absence de prix ;
- Détails de l'entente (YMCA).

Madame Sheila Laursen :

- Remerciement (YMCA).

Madame Toni Vrinotis :

- Stationnement (YMCA).

2021-399

RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2929

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2929 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser la modification du Règlement d'emprunt PC-2929, adopté à la séance ordinaire du 19 janvier 2021 par la résolution 2021-013 ; et

EN CONSÉQUENCE ajouter la mention suivante du préambule :

« Attendu que la Ville de Pointe-Claire désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2e du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes du Québec (R.L.R.Q., c. c-19). »

ET remplacer l'article 1 par l'article suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour le remplacement de la flotte de véhicules et équipements, plus précisément pour l'achat de deux camions benne, deux chargeurs sur roue, un souffleur détachable, un camion balai mécanique, un tracteur chenille et neuf véhicules légers, pour un montant de 2 400 000\$. »

2021-400

RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2930

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2930 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser la modification du Règlement d'emprunt PC-2930, adopté à la séance ordinaire du 19 janvier 2021 par la résolution 2021-014 ; et

EN CONSÉQUENCE ajouter la mention suivante du préambule :

« Attendu que la Ville de Pointe-Claire désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2e du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes du Québec (R.L.R.Q., c. c-19). »

2021-401 AUTORISATION ET APPROBATION – ACHAT DE L'IMMEUBLE SIS AU 230, BOULEVARD HYMUS, ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE YMCA ET MODIFICATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

Vote contre :
Monsieur le conseiller Cowan
RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et majoritairement
D'autoriser et approuver, en vertu d'une résolution en date du 27 juillet 2021, la transaction de vente immobilière entre le YMCA Ouest-de-l'île et la Ville de Pointe-Claire, pour un montant de 9 000 000,00\$ de l'immeuble connu et désigné comme étant composé du lot numéro 2 527 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 8 918,2 mètres carrés situé au 230 boul. Brunswick, Pointe-Claire, Québec H9R 5N5 ;

Approuver tous documents d'ententes de cohabitation entre la Ville de Pointe-Claire et le YMCA Ouest-de-l'île ;

Autoriser la signature de tous documents contractuels liés à la transaction entre le YMCA Ouest-de-l'île et la Ville de Pointe-Claire ;

Autoriser la modification de l'affectation de la réserve financière 03-920-21-027 ;

Approuver la recommandation de créer un comité de suivi, incluant deux (2) membres du conseil à être désigné ultérieurement ainsi que Monsieur Robert-F Weemaes, et que Monsieur Gilles Girouard, dans le cadre de l'intégration de cette acquisition et de la mise en œuvre des opérations de nature communautaire, sportives et de loisirs à l'intérieur du bâtiment qui est situé au 230 Boulevard Brunswick, Pointe-claire, Québec, H9R 5N5

Autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante greffière, à signer tous documents relatifs aux ententes, bail, ou actes notariés requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2021-402 REJET DES SOUMISSIONS – AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN DE LECTURE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé, entre le 15 mai 2021 et le 16 juin 2021, pour le jardin de lecture ;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a présenté la soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE le prix reçu est trop élevé par rapport à notre estimation;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres GP2119-21028 et d'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres.

2021-403 REJET DES SOUMISSIONS – FOURNITURE DES SERVICES DE NETTOYAGE ET DE POMPAGE DES PUISARDS

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé, entre le 11 et le 29 juin 2021, pour des services de nettoyage et de pompage des puisards pour trois (3) années fermes (2021, 2022 et 2023) et une (1) année en optionnelle (2024) ;

ATTENDU QUE six (6) soumissionnaires ont déposé leurs soumissions pour ce projet ;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres seront révisés pour y inclure certaines spécifications supplémentaires et bonifier les clauses liées aux pénalités ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Cousineau, et unanimement
DE rejeter toutes les soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres lancé pour des services de nettoyage et de pompage des puisards, et ce pour le motif indiqué au troisième alinéa du préambule de la présente résolution;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres par invitation pour effectuer les travaux requis pour 2021.

2021-404 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE
DE L'AVENUE GREYSTONE À L'OUEST DE L'AVENUE HERMITAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec RÉHABILITATION DU O INC.,
pour la réfection de la chaussée de l'avenue Greystone à l'ouest de l'avenue Hermitage,
pour un montant total de 3 420,51 \$, taxes incluses.

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant
total de 1 322 432,34 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-82-910, tel qu'il appert du certificat
du trésorier no 21-16189 émis le 27 mai 2021.

2021-405 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS
NON DÉLÉGUÉES AU 27 JUILLET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au
27 juillet 2021, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2021-406 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE lever la séance à 19 h 55.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière